

res législatives qu'il nous transmettrait après les avoir délibérées à fond. On le sait, quand le Sénat nous transmet ses mesures, il nous reste fort peu de besogne à faire à cet égard : cela nous est d'un grand secours. Qu'on adopte ma proposition, et il n'y aurait alors guère plus de dix ou quinze sénateurs à retraiter et la dépense serait quantité négligeable, ce regard de l'économie que nous permettrait de réaliser l'abrègement des travaux de la session. Il faudrait décréter législativement que certaines catégories de mesures, les projets de loi en matière de chemins de fer, ou encore tous les projets d'intérêt privé seraient présentés et délibérés au Sénat, avant d'être soumis à cette Chambre. Une réforme en ce sens abrègerait de trois ou quatre semaines la durée de tous travaux législatifs et nous permettrait de réaliser une économie de dix fois supérieure à la dépense qu'entraînerait la mise à la retraite de quelques sénateurs ayant atteint l'âge déterminé. Même abstraction faite de cette mise à la retraite de quelques sénateurs, il faudrait attribuer au Sénat l'initiative d'un plus grand nombre de mesures, et cela en vue d'abrèger la durée de la session.

Voilà les deux propositions que je tenais à formuler. J'ai attendu, pour le faire, que le parti au pouvoir eût obtenu la majorité au Sénat. Mon honorable collègue de Welland (M. German) a saisi cette Chambre de la question, et bien que je ne souscrive pas à toutes les vues qu'il a exprimées, je désirerais qu'on tentât une réforme en ce sens, dans la conviction que ce serait un pas dans la bonne voie et qu'il en découlerait de bons résultats. Le leader de cette Chambre, je l'espère, prendra la question en considération.

M. A. K. MACLEAN (Halifax) : Tout d'abord, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat ; mais après avoir prêté l'oreille aux observations de mon honorable collègue de Welland, j'ai senti s'éveiller quelque peu l'intérêt que je portais à la question. Je comprends parfaitement la louable modestie de mon honorable collègue et l'hésitation qu'il a éprouvée à proposer sa résolution, étant donné que pareilles résolutions sont plutôt académiques et d'ordinaire, formulées par les députés de la gauche. En général, le Gouvernement au pouvoir leur fait un assez froid accueil. J'ai souvenir qu'en 1907, feu M. MacIntyre proposa une résolution tendant à la réforme du Sénat, et alors le premier ministre, qui à cette époque était chef de l'opposition, tout en déclarant qu'à son avis quelque réforme était désirable, affirma que

c'était là une question dont le Gouvernement avait l'initiative. S'il en était ainsi à cette époque, les députés de la gauche pourraient à bon droit affirmer aujourd'hui que la réforme du Sénat est chose désirable, du moins en une certaine mesure, et que l'initiative de cette réforme est dévolue au Gouvernement et qu'il doit la prendre. Au demeurant, ce genre de débat ne saurait guère avoir de résultat pratique et il est fort peu probable qu'il puisse aboutir à la réforme.

J'hésiterais à souscrire pleinement à la résolution de mon honorable collègue de Welland ; mais à mon avis, quelque réforme de la constitution du Sénat s'impose d'urgence. Sans doute cette chambre du Sénat a été modelée sur celles des lords en Grande-Bretagne. La chose va sans dire, le principe de l'hérédité n'était guère acceptable ici et cela fort heureusement ; mais à mon sens, ce système de nominations de titulaires inamovibles au Sénat n'est guère plus acceptable que le principe de l'hérédité en vogue pour la chambre des lords.

Une des réformes qui découleront de cette guerre, pour l'Angleterre, espérons-le, sera l'abolition du principe de l'hérédité dans la chambre des lords, principe qui n'est en somme, qu'une survivance des âges ténébreux et ne tend nullement à assurer à la démocratie anglaise le rang qui lui convient.

Je suis parfaitement d'accord avec les auteurs de la résolution qui se sont abstenus de toute attaque contre les membres du Sénat, réserve que l'on n'a pas toujours observée à la Chambre quand on y a discuté des résolutions semblables. Le Sénat, il est bien vrai, n'a pas accompli ce que les fondateurs du Dominion attendaient de lui, mais pourtant les sénateurs ont été des hommes capables et éminemment respectables, toujours désireux de remplir leurs devoirs publics. L'auteur de la résolution a signalé trois ou quatre mesures qui ont été repoussées par le Sénat.

Je ne peux pas dire en ce moment et je ne voudrais pas faire de conjectures sur les motifs qui ont poussé les membres de cette assemblée à rejeter les mesures dont a parlé l'honorable député. Mais je crois que dans chaque cas, le Sénat a probablement reflété l'opinion publique. Pour revenir à l'échec du bill relatif au chemin de fer du Yukon—je ne faisais pas partie de la Chambre à cette époque—je suis porté à croire que ce rejet fut probablement dans l'intérêt du Canada. Il est peut-être plus facile de s'en rendre compte aujourd'hui qu'au moment où le bill a été repoussé. Et il est